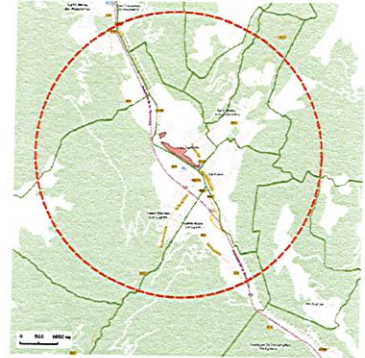


En cas d'accident industriel majeur sur le site ARKEMA de la Chambre, le plan particulier d'intervention (PPI) de l'établissement est déclenché. La population est alors alertée par une sirène (testée tous les premiers mercredis du mois) pour l'inciter à se mettre à l'abri.

Pour couvrir l'intégralité de la zone de danger dont le périmètre PPI est de 3700 m*, un second système d'alerte est mis en place par l'envoi automatique d'appels téléphoniques diffusant un message vocal préenregistré.

* les communes concernées : La Chambre, Les Chavannes-en-Maurienne, Montaimont, Montgellafrey, Montvernier, Notre-Dame-du-Cruet, Saint-Avre, Saint-Etienne-de-Cuines, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Martin-sur-La-Chambre, Saint-Rémy-de-Maurienne



Le système est configuré à partir des numéros de téléphone fixe figurant sur l'annuaire universel. Pour garantir une meilleure efficacité du système, il est indispensable qu'ARKEMA puisse disposer également des numéros de téléphone portable et/ou numéros enregistrés sur les listes restreintes (liste rouge par exemple).

Bien entendu ce service est gratuit et les coordonnées sont totalement confidentielles et réservées uniquement à cet usage.

Pour votre sécurité, si vous souhaitez être alerté en cas d'incident majeur sur l'usine ARKEMA, n'hésitez pas à nous communiquer vos coordonnées ou nous faire part de toute modification.

Ce présent coupon peut être retourné dans votre mairie ou directement à l'usine Arkema à l'adresse suivante : BP 10 - 73130 LA CHAMBRE ou par mail à : arkema.lachambre@arkema.com



Formulaire d'inscription au système de télé-alerte

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Date et Signature :